

**SYNDICAT MIXTE DES 4
COMMUNAUTES DE COMMUNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du jeudi 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à Ayse, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de délégués donnant pouvoir : 2
Nombre de délégués votants : 13

DELEGUES PRESENTS :

Délégués titulaires :

Pierrick DUCIMETIERE, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Mélanie LECOURT, Billy MARQUET, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Pascal POCHAT-BARON, Stéphane VALLI, Aline WATT CHEVALLIER.

Déléguée suppléante : Nadège SAPORITO.

Délégués ayant donné pouvoir : Christelle ITNAC, Christophe PERY.

Délégués excusés :

Boris AVOUAC, Colette BOEX, René CARME, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Jean-Claude HARMAND, Christelle ITNAC, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Sonia PAUZE, Christophe PERY.

Madame Aline WATT CHEVALLIER est désignée Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES –
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025**

Dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, un débat a lieu au sein du Conseil Syndical sur les orientations budgétaires (art L. 2312-1 du CGCT).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les Elus sur sa situation financière.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

N°2025-02-20/02

Les indications données dans le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente note le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du Conseil syndical.

Le Comité syndical a :

- Largement débattu des orientations contenues dans le rapport d'orientations budgétaires 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.



Fait à Ayse, le 20 février 2025 ;

Le Président,	Le Secrétaire de séance
Stéphane VALLI Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	